

ARRÊTÉ
fixant la composition du jury de délibération du
Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)
du 30/06/2026
n°DES-DEME-2026-06-052

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de son directeur ;

Vu l'article D451-76 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'état de moniteur éducateur ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du diplôme d'état de moniteur éducateur :

Le recteur de région académique ou son représentant : monsieur Bernard BRAULT, président ;

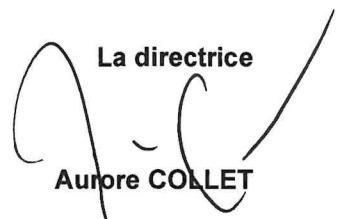
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités : monsieur Fabrice MASI, ou son représentant, vice-président ;

Un formateur issu des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur : monsieur Mamadou DIENG ;

Un représentant qualifié du secteur professionnel : monsieur Vincent LE LIEVRE.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 9 juin 2026.


La directrice
Aurore COLLET